

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU R
DES DELIBER
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20241209-24_05_25-DE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.05.25

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 03 décembre

Présents	21
Pouvoirs	10
Absents Excusés	2

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Corinne LE MEUT à Richard MALLIÉ, Stéphan PIERRACCINI à Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER à François DENIAU, Roger MOSSÉ à Evelyne LOUIS, Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Catherine FOULON à François DENIAU, Patricia COTTI à Christine SICCARDI, Jean-François CAIRE à Thomas BERGÈRE, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

ABSENTS EXCUSÉS : Hervé CAYLA, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
CONVENTION DE
TRANSFERT
TEMPORAIRE DE
MAITRISE D'OUVRAGE,
D'ENTRETIEN ET
EXPLOTATION
PARTIELS DU DOMAINE
PUBLIC ROUTIER
DEPARTEMENTAL ET
DE FINANCIEMENT
ENTRE LE
DEPARTEMENT ET LA
COMMUNE DE BOUC
BEL AIR RELATIVE A
LA CREATION D'UNE
VOIE VERTE DE
LUYNES A LA MOUNINE

Le Département a étudié la création d'une voie verte entre les communes d'Aix-en-Provence (quartier de Luynes, « giratoire des Trois Pigeons ») et de Bouc-Bel-Air, au droit de la RD8n, afin de faciliter et sécuriser le déplacement des modes actifs sur cette section de voie, qui relie le Pôle d'activité de la Pioline (Aix-en-Provence) par le giratoire RD8n/RD59 et le giratoire de la Mounine en entrée de l'agglomération de Bouc-Bel-Air.

La commune de Bouc-Bel-Air prend en charge la fin des études et la réalisation de ces travaux qui, réalisés exclusivement sur le domaine public routier départemental, seront financés par le Département.

Compte tenu de cette situation, le Département et la Commune se sont accordées pour investir la Commune de la totalité des prérogatives de maîtrise d'ouvrage afférentes à l'opération objet de la présente convention.

Cette dévolution prend la forme d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage conformément à l'article L.2422-12 du code de la commande publique.

C.M du 09/12/2024
Délibération n°24.05.25

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le
ID : 013-211300157-20241209-24_05_25-DE

Le coût prévisionnel de la réalisation de l'opération s'élève à 1 143 000 d'euros HT d'€ HT. Le département participe au financement de ces travaux à hauteur de 833 000 € HT et la commune à hauteur de 312 000€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu Le Code de la Commande Publique ;
Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2024 ;
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

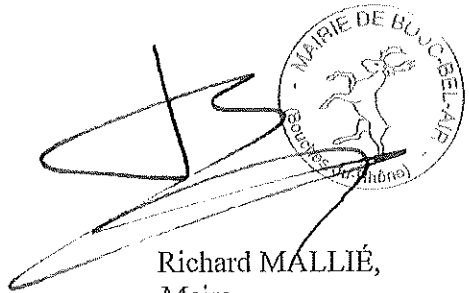
APPROUVE la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, ci-annexée, pour la réalisation, par la commune de Bouc-Bel-Air, de travaux de réalisation de la voie verte de Luynes à la Mounine

Le montant prévisionnel des travaux à la charge du Département s'élève à 833 000€ HT et pour la commune à 312 000€ HT.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le : 17/12/2024


Richard MALLIÉ,
Maire.